

Cote du document:	<u>EB 2009/96/R.21/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>10 c) ii)</u>
Date:	<u>30 avril 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République populaire de Chine pour le

Projet de relèvement de l'agriculture après le séisme au Sichuan

Conseil d'administration — Quatre-vingt-seizième session
Rome, 29-30 avril 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

Thomas Rath

Chargé de programme de pays
téléphone: +39-06-5459-2069
courriel: t.rath@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39-06-5459-2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du financement	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	3
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	4
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	1
II. Logical framework (Cadre logique)	2

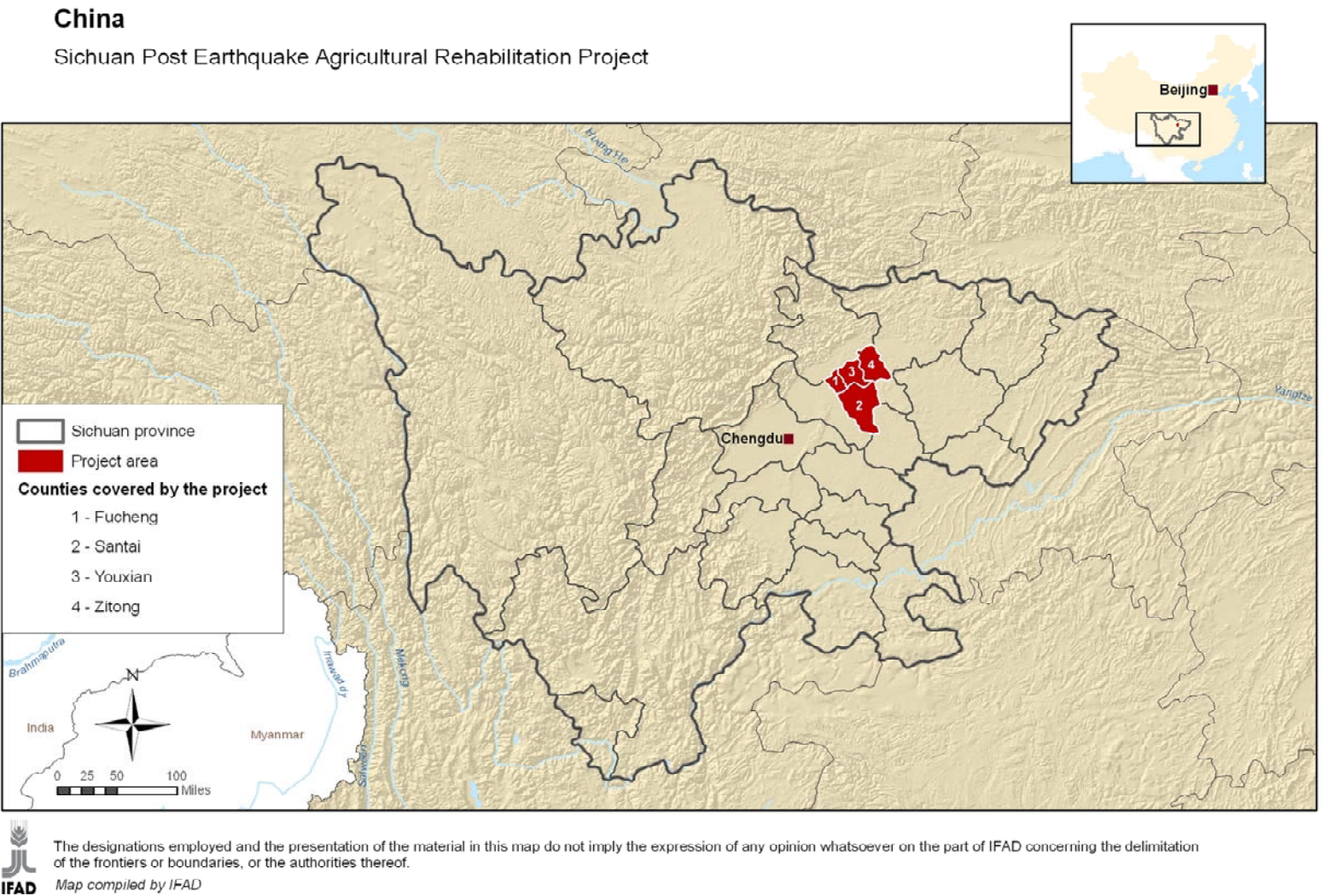
Sigles et acronymes

S&E Suivi et évaluation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République populaire de Chine pour le projet de relèvement de l'agriculture après le séisme au Sichuan, telle qu'elle figure au paragraphe 36.

Carte de la zone du projet



Source: FIDA
Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République populaire de Chine

Projet de relèvement de l'agriculture après le séisme au Sichuan

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République populaire de Chine
Organisme d'exécution:	Gouvernement de la province du Sichuan
Coût total du projet:	77,02 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	19,40 millions de DTS (équivalant approximativement à 28,97 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	1 million de DTS (équivalant approximativement à 1,50 million d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	20 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans, assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence tel que déterminé chaque année par le Fonds
Contribution de l'emprunteur:	46,55 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Directement supervisé par le FIDA

Proposition de prêt et de don à la République populaire de Chine pour le projet de relèvement de l'agriculture après le séisme au Sichuan

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Le 12 mai 2008, un puissant séisme a frappé une grande partie de la province du Sichuan, réduisant à néant les efforts déployés avec succès ces dernières années en matière de développement rural et de réduction de la pauvreté. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme national de reconstruction lancé par les autorités chinoises pour aider la population rurale à récupérer ses biens et à retrouver des conditions de vie normales, tout en assurant un redressement rapide et équilibré du secteur agricole. Son objectif est d'offrir des possibilités de développement aux ménages vulnérables afin de prévenir ou de limiter la pauvreté.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République populaire de Chine un prêt d'un montant de 19,40 millions de DTS (équivalant approximativement à 28,97 millions d'USD) à des conditions intermédiaires, et un don d'un montant de 1 million de DTS (équivalant approximativement à 1,50 million d'USD), pour contribuer au financement du projet de relèvement de l'agriculture après le séisme au Sichuan. Le prêt aura une durée de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, et sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence tel que déterminé chaque année par le Fonds.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la Chine au titre du SAFP est de 92,75 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP 2007-2009. Le projet sera financé sur le solde de cette allocation, à savoir 30,47 millions d'USD, ainsi qu'il a été convenu avec le Ministère des finances.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La Chine est tout à fait capable d'assurer le service de sa dette extérieure. En 2005, celle-ci représentait en moyenne 14,2 % du revenu national brut et le ratio du service de la dette était tombé à 3,1 %, contre 9,3 % en 2000. Le bilan du pays en matière de remboursement est excellent.

Flux de fonds

5. Le financement du FIDA sera acheminé par l'intermédiaire du Ministère des finances et rétrocedé sans frais au Département des finances de la province du Sichuan. De là seront ensuite alimentés les comptes que les bureaux de gestion du projet administreront aux niveaux de la préfecture et des comtés, conformément aux procédures du FIDA et selon les programmes de travail et budgets annuels préalablement approuvés.

Modalités de supervision

6. Le projet sera directement supervisé par le FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Un montant maximum de 7,0 millions d'USD pourra être prélevé sur le compte de prêt pour le financement rétroactif de certaines dépenses encourues à partir du 20 février 2009 dans les domaines suivants: construction des systèmes de biogaz, achats de biens et services, formation en matière de suivi et évaluation (S&E) et

technique. Cette mesure déroge aux dispositions de la section 4.10 des Conditions générales du FIDA.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: un commissaire aux comptes indépendant, agréé par le Fonds, sera chargé de vérifier les comptes du projet et les Directives du FIDA en matière de passation des marchés s'appliqueront aux achats de biens et de services.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le tremblement de terre a entraîné des dégâts matériels considérables dans les zones rurales du Sichuan où les maisons de la plupart des habitants ont été détruites ou gravement endommagées. Ceux qui étaient déjà pauvres avant la catastrophe et dont l'habitat était donc moins résistant ont été le plus durement touchés. Cependant, compte tenu de l'ampleur des destructions, il est impossible de faire la distinction entre les ménages pauvres et les autres car tous ceux qui ont perdu leurs biens sont maintenant vulnérables et exposés au risque de pauvreté. C'est à eux que le projet s'adresse en priorité.

Méthode de ciblage

10. Le ciblage s'effectuera en deux temps: i) au niveau géographique, les ressources seront dirigées vers les villages sinistrés en fonction du plan adopté par le gouvernement chinois pour la reconstruction de l'habitat rural; ii) dans les villages, les ménages les plus touchés seront identifiés et servis en priorité, toujours dans le cadre du plan gouvernemental.

Participation

11. Les fonctions des comités villageois seront renforcées par la désignation d'un point de contact pour le ciblage. Cette personne sera chargée d'identifier deux groupes vulnérables en particulier – les ménages pauvres et les ménages ayant à leur tête une femme – et de veiller à ce qu'ils aient accès à l'aide des pouvoirs publics.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le projet, qui viendra compléter le programme de reconstruction du gouvernement, vise à concourir au rétablissement des conditions de vie normales pour les ménages ruraux victimes du séisme du Sichuan et si possible à améliorer la situation qui était la leur avant la catastrophe. Pour cela, il mettra à la disposition des ménages vulnérables une source d'énergie propre grâce à la reconstruction à grande échelle de systèmes de biogaz domestiques, améliorera l'accès aux services et contribuera au relèvement et au développement de la production agricole et des activités rémunératrices qui s'y rattachent.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le projet renforcera les services mis en place par le secteur public et à l'initiative des bénéficiaires eux-mêmes afin que les investissements dans les systèmes de biogaz puissent avoir des effets durables. Il aidera en outre les coopératives paysannes à offrir de meilleurs services aux agriculteurs s'agissant de production agricole et de commercialisation.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le projet s'inscrit dans le droit fil du Cadre stratégique du FIDA puisqu'il intervient directement au niveau des ménages et touche son groupe cible de la manière la plus efficace pour lui permettre de récupérer ses biens essentiels et son outil de production. Il est également conforme à la politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement car il fera partie intégrante du plan

national de reconstruction et sera exécuté par les organismes nationaux compétents. Enfin, il répond aux besoins les plus urgents qui apparaissent après une catastrophe et propose une solution durable pour rétablir les conditions de vie des populations rurales vulnérables.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le gouvernement chinois a adopté un programme national de reconstruction sur trois ans pour rétablir des conditions de vie et de production normales dans les régions dévastées par le tremblement de terre de mai 2008. Ce programme et les plans qui s'y rattachent constituent le point de départ des efforts déployés par les autorités pour reconstruire les zones sinistrées et accélérer le développement social et économique. Le projet du FIDA en est l'une des composantes.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le gouvernement central a accepté l'aide de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, de la Banque européenne d'investissement, de l'Agence française de développement et du FIDA. La Banque mondiale investira dans les infrastructures urbaines et la santé; la Banque asiatique de développement, dans les routes rurales; la Banque européenne d'investissement, dans la construction de réservoirs et dans des projets environnementaux; l'Agence française de développement, dans les routes urbaines et les systèmes de biogaz; et le FIDA, dans les systèmes de biogaz. Le gouvernement a planifié avec soin les investissements étrangers de manière à favoriser les complémentarités et à éviter les chevauchements au plan géographique.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet a deux composantes: i) moyens de subsistance durables, et ii) gestion du projet. La première comprend l'installation de systèmes de biogaz, l'aménagement de toilettes, l'achat de fourneaux et la construction de porcheries. Elle prévoit de mettre en place des stations-service biogaz et d'assurer la formation de leur personnel, ainsi que des techniciens et des utilisateurs qui garantiront l'entretien et la sécurité des systèmes de biogaz au niveau des villages. Le projet appuiera en outre les services mis en place par le secteur public dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage en veillant à ce que les ménages aient accès à ces ressources. Il assurera la formation du personnel et des bénéficiaires, organisera des démonstrations et renforcera les moyens des coopératives autogérées en leur fournissant du matériel de bureau et un minimum de formation. La composante relative à la gestion du projet financera quant à elle l'organisation, la coordination et les activités de suivi et évaluation. Elle sera mise en œuvre par les bureaux de gestion du projet implantés aux niveaux de la province, de la préfecture et des comtés. Les comités villageois participeront à la sélection des bénéficiaires et à la mise en œuvre des activités du projet.

Catégories de dépenses

18. Il existe au total dix catégories de dépenses, dont trois bénéficieront des financements du FIDA: formation des bénéficiaires; construction des systèmes de biogaz et S&E; gestion des achats.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Le Département des finances, la Commission du développement et de la réforme et les bureaux des finances concernés de la province du Sichuan assureront la maîtrise d'œuvre du projet sous la conduite de la Commission provinciale chargée des travaux de redressement après le séisme. Les bureaux de gestion du projet seront rattachés aux services de l'énergie rurale du département de l'agriculture. Des

groupes de coordination du redressement financier après la catastrophe seront créés à chaque niveau pour superviser l'exécution des activités.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Les bureaux de gestion du projet coordonneront la préparation des programmes et budgets annuels, et favoriseront le bon acheminement des ressources financières. Des services spécialisés exécuteront les activités conformément aux programmes de travail et budgets annuels.

Rôle de l'assistance technique

21. Le projet ne prévoit quasiment pas d'assistance technique. Il bénéficiera dans sa mise en œuvre du concours de consultants et d'organismes nationaux compétents et reconnus.

Situation des principaux accords d'exécution

22. L'emprunteur préparera un manuel dans lequel seront précisés les rôles et les responsabilités de chaque organisme d'exécution et de chaque service technique.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du projet est de 77,02 millions d'USD sur deux ans. Il sera financé par le FIDA (39,5%) et par le gouvernement (60,5%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

24. Le projet devrait en principe toucher quelque 64 200 personnes, dont la moitié de femmes. Environ 53 500 ménages bénéficieront directement de l'installation des systèmes de biogaz, de l'amélioration de l'assainissement, de la distribution de fourneaux pour la cuisine et de la construction de porcheries. Tous les participants retireront un avantage direct des activités de soutien à l'agriculture et à l'élevage. Les femmes sont plus particulièrement concernées par i) l'introduction des systèmes de biogaz qui leur épargnera la corvée de bois de chauffage et ii) l'amélioration des conditions d'hygiène et plus généralement de la situation sanitaire des ménages, qui réduira le temps passé à s'occuper de personnes malades à la maison. D'autre part, l'élevage et la vente de porcs permettront aux femmes de jouer un rôle plus important sur le plan social et économique. L'agriculture sera plus rémunératrice car une utilisation plus modérée des engrais chimiques diminuera le coût des intrants. Le renforcement des coopératives autogérées permettra à leurs membres d'exercer une plus grande influence dans les domaines de la production et de la commercialisation. La réduction des émissions de méthane sera globalement bénéfique pour l'environnement et, pour finir, le redressement économique des villages aidera à absorber le retour des travailleurs migrants.

Viabilité économique et financière

25. Les modèles financiers confirment l'intérêt financier pour les participants de toutes les activités proposées par le projet, dont le taux de rentabilité économique potentiel est nettement supérieur au coût du capital retenu comme hypothèse.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Les principaux éléments de la stratégie du projet en matière de gestion des savoirs sont les suivants: i) un cadre de S&E et un système de gestion de l'information permettant d'analyser les progrès accomplis; ii) un système de gestion des résultats et de l'impact; iii) des réunions de planification et de synthèse à intervalles réguliers, et des ateliers pour faire le point à divers niveaux; iv) le recours aux médias (télévision, bulletins d'information) et aux rapports sectoriels existants pour diffuser les connaissances et l'expérience acquises, les initiatives innovantes et les exemples de réussite; et v) un atelier au terme du projet pour dresser un bilan général des enseignements tirés.

Innovations en matière de développement

27. Le projet comporte plusieurs aspects innovants: i) la promotion d'une source d'énergie rurale renouvelable pour améliorer les conditions de vie des populations dans une situation d'après-crise; ii) l'établissement d'un lien durable entre production agricole et énergie rurale; et iii) la création d'un réseau de stations-service au niveau des villages et le soutien accordé au développement des coopératives autogérées.

Approche d'élargissement

28. Il est prévu de faire le bilan du projet et d'en exploiter les enseignements en vue de créer une plateforme de référence pour d'autres projets de reconstruction en situation d'après-crise, analogues ou plus perfectionnés, en Chine ou ailleurs. Les principaux investissements initiaux du projet serviront à satisfaire les besoins essentiels les plus urgents, en déclenchant dans le même temps une généralisation des systèmes de biogaz et en contribuant au développement de l'élevage porcin et de l'agriculture dans la province.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Le projet comporte cinq grands facteurs de risque: i) l'intégration des financements du FIDA dans les plans de reconstruction du gouvernement; ii) le ciblage des ménages vulnérables et l'attention portée aux femmes; iii) les catastrophes naturelles; iv) la sécurité; et v) la réduction des revenus agricoles tirés de la filière porcine du fait de l'engorgement des marchés locaux.
30. La synchronisation de l'ensemble du projet avec le plan de reconstruction de l'habitat rural est l'un des moyens d'atténuer les risques potentiels. La Chine et le FIDA ont tous deux adopté une procédure accélérée pour l'élaboration et l'approbation de ce projet. De même, il est proposé d'autoriser le financement rétroactif des activités sélectionnées pour faire en sorte que les fonds soient disponibles aussi vite que possible. En ce qui concerne le ciblage, il sera assuré dans le cadre de la politique nationale visant à reloger chaque ménage sinistré dans une maison neuve ou remise à neuf, dotée de toilettes et d'un système de production de biogaz. Le choix des bénéficiaires se fera en coordination avec les comités villageois. L'installation de systèmes de biogaz est un bon moyen de renforcer l'équité entre les sexes dans la mesure où elle permet de réduire la charge de travail des femmes et d'élargir les possibilités d'activité économique qui s'offrent à elles, tout en améliorant les conditions sanitaires du foyer. La sécurité de ces systèmes sera placée sous le contrôle des bureaux de gestion du projet, et les réseaux de stations-service mis en place dans les villages bénéficieront d'une aide pour l'application des normes de qualité. Les investissements dans le capital physique et humain, notamment par le biais de la formation technique et du renforcement des coopératives, permettront de mieux préparer la population à faire face aux catastrophes naturelles. Enfin, les mesures prévues pour éviter une baisse éventuelle des prix du porc pour cause d'offre excédentaire sur les marchés locaux passent par le développement des capacités et le renforcement des coopératives dans les domaines de la production et de la commercialisation agricoles.

Classification environnementale

31. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement. En fait, il est prévu que les activités du projet auront de ce point de vue un effet bénéfique.

K. Durabilité

32. L'inscription du projet dans le programme national de reconstruction et dans le programme d'investissement provincial des autorités locales est la meilleure des garanties que l'on puisse avoir quant à la continuité et à la durabilité des investissements réalisés. Au niveau des bénéficiaires, les systèmes de biogaz entraîneront des investissements supplémentaires dans l'agriculture et l'élevage, tandis que les services de soutien mis en place par le secteur public et implantés dans les villages assureront un appui permanent au secteur.

II. Instruments juridiques et autorité

33. Un accord de financement entre la République populaire de Chine et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
34. La République populaire de Chine est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
35. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

36. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République populaire de Chine un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix-neuf millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (19 400 000 DTS) venant à échéance le 15 juin 2029 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence tel que déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République populaire de Chine un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à un million de droits de tirage spéciaux (1 000 000 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 23 novembre 2007)

Parité hommes-femmes

1. Le Gouvernement de la République populaire de Chine (le "Gouvernement") s'assure que la question de la parité des sexes est prise en compte dans toutes les activités du projet et que femmes et hommes bénéficient d'un accès identique à l'appui et aux services.

Mesure de lutte phytosanitaire

2. Le Gouvernement se conforme au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides achetés dans le cadre du projet ne contiennent aucun des produits classés comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

Assurance du personnel du projet

3. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale.

Remboursement du prêt

4. Le Gouvernement est entièrement responsable du remboursement du prêt et s'assure que celui-ci n'est effectué ni par des organismes d'exécution, ni par des ménages, ni par des bénéficiaires.

Utilisation des véhicules et autres équipements du projet

5. Le Gouvernement s'assure que tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du projet sont bien affectés aux partenaires d'exécution respectifs, conformément aux plans de travail et budgets annuels (PTBA).

Fraude et corruption

6. Le Gouvernement porte sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en relation avec l'exécution du projet, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Suivi

7. Dès que possible mais impérativement dans un délai ne dépassant pas trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur, le Gouvernement, par l'intermédiaire du département central des finances de la province du Sichuan, demande au bureau provincial de coordination de créer un système approprié de gestion de l'information, et d'en assurer ensuite la maintenance, au sein des bureaux de gestion du programme des cantons et des préfectures, conformément au guide du FIDA sur le suivi-évaluation des projets et à toutes autres directives y relatives que pourrait lui fournir le FIDA, pour lui permettre de surveiller en permanence l'état d'avancement de l'exécution du projet, et d'en rendre compte.

Suspension

8. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte du don si l'un des faits suivants se produit:
 - i) l'accord subsidiaire principal, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une violation ou d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette

violation ou dérogation, suspension, abrogation, cet amendement ou toute autre modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur l'un quelconque des aspects du projet;

- ii) le FIDA considère que les avantages matériels du projet ne bénéficient pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils échoient à des personnes étrangères à ce groupe, au détriment de ses membres;
 - iii) après consultation du Gouvernement, il est déterminé que l'abrogation, l'invalidation, la suspension, l'amendement ou toute autre modification d'une loi nationale peut être préjudiciable à l'une quelconque des conditions de l'accord de financement;
 - iv) le PTBA et/ou le plan de passation des marchés, ou l'une quelconque de leurs dispositions, ont fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette dérogation, suspension, abrogation, cet amendement ou toute autre modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le projet;
 - v) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention, et le Gouvernement n'a pas enquêté sur ces allégations avec une diligence et une détermination jugées satisfaisantes par le FIDA; ou, par la suite, le FIDA a établi, sur la base des conclusions de cette enquête et des autres éléments dont il dispose et en concertation avec le Gouvernement, que de telles pratiques ont eu lieu, et ce dernier n'a pas pris en temps utile des mesures correctives jugées satisfaisantes par le FIDA;
 - vi) le manuel d'exécution du projet, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une révocation, d'un amendement ou autre modification sans l'agrément préalable du FIDA, et celui-ci considère que cette dérogation, suspension, révocation, amendement ou autre modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le projet.
- b) Sans préjudice de ce qui précède, le FIDA suspend le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et/ou du compte de don si l'audit requis en vertu de l'accord de financement n'est pas exécuté de façon satisfaisante dans les douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice comptable stipulée dans ledit accord.

Conditions préalables aux décaissements

9. a) Aucun retrait n'est effectué tant que le manuel d'exécution du projet n'a pas été approuvé par le FIDA dans sa version provisoire, et qu'un exemplaire dudit manuel, tel qu'adopté par le Ministère des finances (agent principal du projet) en substance dans la forme ainsi approuvée, et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent de l'agent principal du projet, n'a pas été remis au FIDA.
- b) Aucun retrait n'est effectué tant que le PTBA de la première année du projet et le plan de passation des marchés n'ont pas été approuvés par le FIDA.
- c) Aucun retrait n'est effectué tant qu'une copie de l'accord subsidiaire principal, acceptable pour le FIDA tant dans la forme que sur le fond, et certifiée conforme et complète par un fonctionnaire compétent du Gouvernement, n'a pas été remise au FIDA; la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement n'ont pas été dûment autorisées ou ratifiées par toutes les

instances administratives et gouvernementales compétentes; et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord subsidiaire principal n'ont pas été remplies.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

10. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de financement:
 - a) les bureaux de gestion du projet ont été dûment établis et constitués;
 - b) le compte spécial et le compte bancaire destiné au don ont été dûment ouverts et les signataires autorisés ont été communiqués au FIDA;
 - c) l'accord de financement a été dûment signé, et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
 - d) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable, émis par le Département des traités et des lois du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement ou toute autre autorité légale compétente, acceptable sur le fond par le FIDA.

Key reference documents

The Development-oriented Poverty Reduction Program for Rural China, 2001, White Paper. The State Council of the People's Republic of China.
11th Five-Year Plan for the National Economy and Social Development

IFAD reference documents

Project design document and key files

China COSOP

Policy on post crisis and recovery

Policy on Targeting

Learning Note on Sustainability

Policy on Rural Finance

Administrative Procedures for Environmental Assessment

Prerequisites of Gender-Sensitive Design

Private-Sector Partnership and Development Strategy

Logical framework

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
Project Objectives			
Rural livelihoods in the project area recovered and improved, through reconstructing the basis for ecological-sound agricultural production and enhancing the access to services	<ul style="list-style-type: none"> - 60 per cent HHs with improvement in HH asset ownership index compared to baseline (RIMS) - 50 per cent reduction in child malnutrition rate compared to baseline, by gender (RIMS) 	<ul style="list-style-type: none"> - RIMS/Household surveys at baseline and completion. - Sectoral children's nutrition status statistics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconstruction of the earthquake-hit areas leads to higher household asset ownership and reduced child malnutrition.
Outcomes by Components/Subcomponents			
<p>1. Rural biogas reconstruction: Rural households' access to environmental-friendly renewable energy recovered and developed, through reconstruction of household-based biogas systems</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 85 per cent of devastated household-based biogas systems reconstructed; - 95 per cent of project-built biogas systems operational at completion of project; - 99 per cent of planned village biogas service stations built and operational; - 95 per cent of trained beneficiaries is aware of the knowledge on operation, maintenance and safety use of biogas systems. 	<ul style="list-style-type: none"> - RIMS/Household survey - Project M&E report - Sectoral report 	<ul style="list-style-type: none"> - Support to the reconstruction of rural household-based biogas systems carried out effectively; - Knowledge on the operation, maintenance and safety use of biogas systems absorbed by farmers.
<p>2. Crop and livestock support: Crops and livestock production in the project counties rehabilitated and developed, through strengthened technical services</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 70 per cent of the project-trained farmers adopting recommended technologies, by gender and by sector; - 60 per cent of SPEAR-supported cooperatives providing farming and marketing services; - 70 per cent of participating households reporting crop and livestock production recovered or increased, by sector. 	<ul style="list-style-type: none"> - RIMS/Household survey - Project M&E report - Sectoral report - Project progress report 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommended technologies effective in increasing crops and livestock production; - New technologies adopted by farmers.
<p>3. Project management Project activities effectively implemented, and efficient M&E system established</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 100 per cent of IFAD loan/grant disbursed 	<ul style="list-style-type: none"> - Project progress and M&E reports; - Project audit report. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adequate PMOs' capability in project coordination and management.

